

## **CHARTRE ETHIQUE**

### **Mémoire des sexualités**

Mémoire des sexualités est un lieu installé à Marseille, vivant, militant, de collecte, de promotion, préservation et transmission des connaissances et des mémoires minoritaires LGBTQI+

#### **1. Emergence et raison d'être de Mémoire des sexualités**

L'association a été initiée par Christian de Leusse en 1992 à la suite du projet Mémoire des homosexualités lancé à Paris en 1984 et à partir de son investissement militant au long cours.

L'histoire de l'association est consignée dans un petit livret qui est à disposition de tous les membres et partenaires. Elle est également retranscrite sur le site internet de Mémoire des sexualités à la rubrique Historique.

L'association est née des premières collectes de mémoires militantes, elle s'est confortée à partir du constat que la mémoire LGBTQI+ est une mémoire très fragile. Elle est soumise aux aléas contextuels et socio-politiques à travers lesquels elle est régulièrement menacée et sa transmission générationnelle est incertaine parce **que** non prise en charge par la filiation hétérosexuelle.

L'autodafé du centre de recherche et de documentation homosexuel de Magnus Hirschfeld en 1933, la dispersion par les familles des documents à la mort des personnes LGBTQI+, les effets dramatiques du sida sur les personnes et leur mémoire, ont amplement démontré cette fragilité.

Mémoire des sexualités a été créée avec la volonté de documenter, préserver enrichir et transmettre cette mémoire.

Elle est une réponse à l'invisibilisation, la disparition et la dispersion des archives de la communauté LGBTQI+.

Depuis 2018, un collectif s'est créé pour poursuivre ce travail.

#### **La nécessaire préservation et l'enrichissement d'un fonds documentaire exceptionnel**

##### **2.1 : Qualité du fonds**

Mémoire des sexualités rassemble des documents et des témoignages exceptionnels de l'histoire LGBTQI+.

Ils sont le résultat d'un travail de collecte continu depuis les années 70.

Mémoire des sexualités collecte du matériel par et sur toutes les personnes LGBTQI+, reconnaissant l'évolution des identités, des stratégies et des combats. Toutes les expressions des identités, des désirs et des pratiques LGBTQI+ sont importantes, bienvenues et incluses. L'objectif est de documenter le plus large éventail d'expériences individuelles et collectives LGBTQI+ de tous les contextes géographiques, culturels, politiques et économiques et de tous les contextes historiques, et pas seulement la vie des personnes célèbres ou publiées.

Ces traces, ces documents, ces images, ces archives sont des outils essentiels pour agir dans le présent et préparer le futur, nourrir nos luttes, nos récits, nos imaginaires.

##### **2.2 : Composition du fonds**

Le fonds documentaire et d'archives se compose, de manière non exhaustive, de documents papiers (articles de presse, revues, magazines, livres, manuscrits...) de photos, vidéos, documents numériques, sonores...

Toute la documentation physique est présente au siège de l'association. La documentation numérique est présente au siège de l'association ou sur son site internet.

### **2.3 : Rapport de Mémoire des sexualités aux donateur.trice.s**

Mémoire des sexualités s'efforce de garder un lien avec les personnes dont les archives sont recueillies, par exemple en organisant des rencontres, en définissant avec elles un cadre de consultation respectueux de leurs souhaits (mixité choisies, délais de consultation, anonymisations, etc.)

Mémoire des sexualités s'engage, par ailleurs, à respecter la mémoire des donateur.trice.s et celle de son fondateur ; celui-ci, de son vivant, sera consulté pour tout ce qui concerne les orientations importantes, quant à l'évolution de la documentation et de son avenir en particulier.

### **2.4 : Préservation du fonds**

Les membres de Mémoire des sexualités s'engagent individuellement et collectivement à protéger le fonds documentaire et la valeur sociale et culturelle qu'il a pour la communauté LGBTQI+

Ce fonds ne pourra en aucun cas être monnayable pour résoudre les problèmes financiers de l'association.

Celle-ci se charge de tout faire pour garantir sa préservation (sécurité des biens, entretien, assurance, etc.) et son avenir. Les diverses hypothèses concernant son avenir seront toujours présentes à l'esprit. Ainsi dans les statuts, un article concernant la dissolution de l'association précise les orientations que nous souhaitons si les membres ne sont plus en mesure de la gérer.

Mais au-delà, si malencontreusement devait advenir une dissolution judiciaire de l'association (pour faute de gestion, mésentente entre les membres restant, endettement grave, condamnation de l'association, etc.), diverses solutions de sauvegarde devront être envisagées pour préserver le fonds documentaire dans l'esprit de sa constitution.

L'objectif que nous nous donnons est d'assurer la meilleure protection possible de cette collection qui est devenue peu à peu un ensemble de collections grâce à de nombreux apports qui petits ou grands, méritent tous d'être respectés.

### **2.5 : Augmentation du fonds**

Mémoire des sexualités s'engage aussi à développer ce fonds, l'ouvrir à d'autres donateur.trice.s et à d'autres regards LGBTQI+, à le valoriser, et trouver les moyens tout en le protégeant, de le faire connaître, le rendre accessible, l'ouvrir par tous les moyens possibles.

Toute personne est un foyer d'archives. Toute personne ou groupe peut confier ses archives à Mémoire des sexualités dès lors qu'elle entre en résonance avec les mondes LGBTQI+.

Chaque étape du présent devient à son tour un élément d'histoire.

## **3. Mémoire des sexualités - Un lieu d'épanouissement**

Mémoire des sexualités est un lieu de ressources et de ressourcement : espace de détente, consultation de documents, formation et auto-formation.

C'est un lieu d'échange : il s'enrichit des recherches et trouvailles de chacun.e.s. Partagez-les !

## **4. : Mémoire des sexualités - Un Commun**

Mémoire des sexualités est un commun en ce sens que nous visons à préserver et développer une ressource dont la gestion est confiée à la communauté qui en a l'usage et qui en définit les règles d'auto-gestion.

C'est un lieu communautaire (avant tout par et pour nos communautés ) et ouvert à tou.te.s. Son fonctionnement est collectif et indépendant des institutions et des éventuels financeurs.

Fait à Marseille le 21 janvier 2021